

Règlement du trail des Chevreuils Allonnes 2023

Epreuve :

L'association CAPS Allonnes organise, le dimanche 23 juillet 2023 une course à pied dénommée «Trail des Chevreuils».

Coordonnée de l'organisateur : RICOU Patrice - 86 rue des Landes 49650 Allonnes - tel : 0241528477

Le départ sera donné à la salle omnisport d'Allonnes.

Les trois parcours proposés emprunteront les chemins et sentiers des communes d'Allonnes, Brain sur Allonnes et La Breille les Pins sur des distances totales de 9, 18 et 31 km.

L'arrivée se fera à la salle omnisport d'Allonnes.

Cette épreuve est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié F.F.A., et non licencié :

- Agé de 20 ans et plus pour le 31 km, né avant le 31/12/2003
- Agé de 18 ans et plus pour le 18 km, né avant le 31/12/2005
- Agé de plus de 16 ans pour 9 km, né avant le 31/12/2007 (autorisation parentale à compléter pour les mineurs non licenciés)

Comme toutes les courses de Maine-et-Loire, cette épreuve est susceptible d'un contrôle anti-dopage.

Participants :

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, porté sur le torse et visible durant la course seront autorisés à courir sur cette épreuve.

Aucun accompagnateur à vélo ou à roues motorisées ne sera admis sur le parcours, sauf pour l'organisation.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tarifs :

	9 km	18 km	31 km	Marche nordique 9km	Courses enfant
Internet (Klikego)	11€	13€	13€	5€	Inscription sur place
Sur place	14€	16€	16€	6€	Gratuit

Ravitaillements :

Sur le parcours de 9 km un ravitaillement en eau seront proposés sur le parcours ainsi qu'un à l'arrivée.

Sur le parcours de 18 km deux ravitaillements en eau seront proposés sur le parcours ainsi qu'un à l'arrivée.

Sur le parcours de 31 km trois ravitaillements en eau seront proposés sur le parcours ainsi qu'un à l'arrivée.

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera près de la salle omnisport d'Allonnes le jour de l'épreuve à partir de 7 heures. Le dossard sera remis sur présentation d'une pièce d'identité.

Récompenses :

3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course.

Lots à tous les participants.

Sécurité :

La sécurité, sur le parcours, sera assurée par l'organisation et les bénévoles.

Une assistance médicale sera assurée, sur l'aire d'arrivée, par une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le ministère de l'Intérieur.

Durant l'épreuve, les organisateurs et le service de secours sont habilités à mettre hors course tout athlète paraissant inapte à poursuivre la course.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Certificat Médical Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir, délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées).

Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la "non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition".

Soit d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie, attestant la "non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition". Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence "de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition", même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté et signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit établi ou non sur le territoire national. Une traduction doit être fournie si celui-ci n'est pas en français.

Assurance :

L'organisation est couverte par une police d'assurance en responsabilité civile auprès de la compagnie MMA en conformité de la charte des courses sur route.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droit à l'image :

Les participants, ou leur représentant légal, autorise, expressément, les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquels ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports, y compris des documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Cas de force majeure :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure, ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Remboursement :

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi information du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Ainsi que le droit d'opposition à ce que son nom et ses résultats ne soient mentionnés sur le site de l'organisateur ou celui de la F.F.A.

Respect de l'environnement

En s'inscrivant au Trail des Chevreuils, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Acceptation du règlement

La participation au Trail des Chevreuils implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur du Trail des Chevreuils se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Autorisation parentale

Je soussigné(e) Représentant légal de
autorise, à participer à cette épreuve.

Je prends l'entière responsabilité de cet engagement

Fait à, le

Signature